

### COMPTE-RENDU

### REUNION DE BUREAU

Mardi 4 juin 2024

Le mardi 4 juin 2024, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 28 mai 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

#### Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Roland MARION, Région Pays de la Loire  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré

#### Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire  
M. Jackie PASSET, La Ménitré  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à M. Benoît BARANGER  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole, à Mme Sophie TUBIANA  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU

#### Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays de la Loire  
M. Christophe POT, Région Pays de la Loire  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays de la Loire  
M. Éric TOURON, Région Pays de la Loire  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Assistaient également :

M. Philippe DUBARRY, vice-président commission « Éducation au territoire » du Parc ;

M. Jean-Michel MARCHAND, président de la commission « Biodiversité et paysages »

Excusés :

Mme Anne-Sophie ASCHER, présidente de la commission « Paysage, urbanisme et cadre de vie »,

M. Philippe BEAUVILLAIN, vice-président de la commission « finances » du Parc

M. Christophe CAROL, Sous-préfet de Saumur ;

M. Gilles ROUSSILLAT, vice-président de la commission « Agriculture et Eco-développement du Parc ».

## 1. Questions et informations diverses :

En attente de l'atteinte du quorum, Mme Sophie TUBIANA propose de modifier l'ordre du jour pour aborder les questions diverses.

### ▪ **Charte : finalisation du dossier avant transmission au ministère**

Mme Sophie TUBIANA, Présidente, indique que le Comité syndical sera invité à voter le projet de charte le 22 juin pour transmission au Ministère. Elle indique que des modifications à la marge ont été réalisées dans la charte afin de prendre en compte les observations des Commissaires enquêteurs et de l'Autorité environnementale.

Par exemple, pour la commune de Doué-en-Anjou une coupure d'urbanisation a été supprimée pour prendre en compte l'évolution du secteur. Le titre de la mesure 30 a été modifié à la demande également des commissaires enquêteurs. La mesure « *S'engager pour un urbanisme écologique sans étalement* » évoluerait vers le titre suivant : « *S'engager vers un urbanisme écologique sans étalement* ».

La mesure 35 sur la publicité a été modifiée suite à des échanges avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL), en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), afin d'intégrer des exceptions dans les secteurs patrimoniaux remarquables. Ces exceptions, extrêmement encadrées, ont permis une diminution d'environ 40 % de la publicité qui sera faite sur le secteur de Saumur.

M. Jackie PASSET, élu de La-Ménitrié, demande quelle est la différence entre « VERS un urbanisme écologique sans étalement » et « POUR urbanisme écologique sans étalement ».

Mme Sophie TUBIANA explique que « pour » est plus contraignant que « vers ».

M. Thibaut MEURGEY, directeur du Parc, précise que les commissaires enquêteurs ont indiqué dans leurs recommandations que le Parc allait au-delà de l'esprit de la loi avec le terme « POUR ». La modification proposée est donc une traduction de cette recommandation.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, élue de Faye-la-Vineuse, sensible à l'impact de la publicité sur les sites patrimoniaux remarquables, demande quelles sont les concessions qui ont été faites.

Mme Sophie TUBIANA explique que l'accord trouvé avec l'ABF permet de préserver l'équilibre et l'intégrité des sites. Les discussions ont permis d'identifier les sucettes et abris-bus à conserver et à supprimer. Ces dispositifs à double-face présentent, d'un côté de l'information municipale et de l'autre, de la publicité. Elle partage les inquiétudes de Sophie-Anne SAUVAIGO, mais assure que les échanges très nourris, cartes en main, ont permis de trouver des assouplissements acceptables pour tous.

M. Didier GUILLAUME, représentant de l'Agglomération de Saumur, précise que le règlement de la publicité qui sera mis en place sera beaucoup plus contraignant.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU, directrice adjointe présente la démarche mise en œuvre pour élaborer le programme à 3 ans, annexé à la charte. Dès 2023, un travail a été mené en inter-commissions, en liaison avec les travaux des commissions pour élaborer ce programme qui doit traduire, dans les trois premières années après le reclassement, les ambitions de la charte. Ce document doit également montrer de manière assez concrète comment les objectifs de la charte pourraient s'inscrire dans l'action du Parc après l'adoption de la nouvelle Charte. Il s'agit d'un document stratégique à visée prospective. En ce sens, une différence s'exprimera sans doute entre ce qui est inscrit dans le document et ce qui sera effectivement mis en œuvre, en fonction de notre capacité à financer les actions envisagées. Ce document constitue une feuille de route qui permet de poser de manière assez visible et concrète comment le Parc peut servir le territoire pour mettre en œuvre les objectifs de la charte.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant qu'il ne s'agit pas d'une question de moyens à aller chercher uniquement, il s'agit également de prendre en compte notre capacité à monter en charge progressivement. L'infrastructure du Parc, composée à la fois des locaux, mais également des services supports, serait impactée si le Parc devait augmenter son nombre d'agents. Les services support et notre capacité d'accueil devront évoluer conjointement. Tout cela nécessite une anticipation à moyen terme. Ainsi, évidemment les effectifs du Parc ne pourront évoluer dans les proportions indiquées dans ce document. Il est demandé au Parc de préciser les moyens nécessaires et attendus, notamment en ETP, pour mettre en œuvre les objectifs de la charte à la hauteur des ambitions affichées. Cet outil permet d'entrer en dialogue avec les financeurs pour prioriser les moyens à mobiliser et permettre cette montée en charge progressive.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU remercie les élus des commissions qui ont œuvré pour élaborer ce programme d'actions à 3 ans, en liaison étroite avec l'équipe technique du Parc. Elle rappelle que le programme sera présenté lors du prochain Comité syndical.

Mme Sophie TUBIANA poursuit la présentation des documents annexés au projet de charte qui seront présentés pour délibération au Comité syndical. Elle explique que l'adoption d'une nouvelle charte s'accompagne d'une réflexion sur l'évolution des statuts. L'intention est notamment de faire progresser la représentation des EPCI du territoire, dont le positionnement a nettement évolué depuis l'adoption des statuts actuels. Elle indique avoir souhaité, avec les vice-présidents associés aux travaux, maintenir les grands équilibres, en stabilisant à 30 % le poids de voix des deux Régions. Elle précise que ces dernières n'ont pas demandé à voir leur représentation dans le Comité syndical augmenter, configuration présente dans de nombreux Parcs. Ainsi il est envisagé d'augmenter le nombre des délégués des EPCI et de créer une nouvelle présidence au Bureau, dédiée aux EPCI. En ce qui concerne les Conseils départementaux, il est proposé la baisse de 6 à 4 voix par Conseiller départemental, compte tenu de la différence importante de cotisation entre les Départements et les Régions. Le projet de statuts intègre la création d'une nouvelle ville-porte à Sainte-Maure-de-Touraine afin de répondre à la demande de cette commune qui souhaitait initialement rejoindre le périmètre du Parc. Le nombre de pouvoirs que chaque représentant peut porter serait augmenté, en le faisant évoluer d'un à deux pouvoirs. D'autre part, une cotisation forfaitaire serait créée pour les EPCI afin de rectifier une anomalie. À l'heure actuelle, les EPCI sont membres du Comité syndical, mais ne payent pas de cotisation en leur nom. Le montant maximal de cette nouvelle cotisation serait de 5 000 €. La Présidente indique que, lors des rencontres organisées avec tous les présidents des EPCI pour présenter cette proposition, aucune objection majeure à ces propositions n'a été soulevée.

M. Jean-Marie GENNETEAU, élu de l'Île-Bouchard, est ravi que le Président de la Communauté de Communes Touraine-Val de Vienne n'ait pas soulevé d'objection et précise que la Communauté de communes règle les cotisations au Parc pour les communes.

Mme Sophie TUBIANA explique que cette Communauté de Communes cotise au Parc, mais n'a pas mis en place de transferts de charges, via une CLECT. Elle estime que, comme

beaucoup de présidents d'EPCI, M. Christian PIMPERT voit les communes toucher les dotations biodiversité et ne pas cotiser directement auprès du Parc.

Mme Sophie TUBIANA indique que le Président de la Communauté de Communes Touraine-Vallée de l'Indre, M. Éric LOIZON, envisage de modifier sa CLECT en ce sens.

M. Benoît BARANGER, maire de Bourgueil, demande si les délégués communautaires rentreront au sein du Bureau en 2026.

M. Thibaut MEURGEY explique qu'il s'agit d'un projet de statuts qui sera soumis à délibération dans sa version finale après le décret de classement. Les nouveaux statuts seront appliqués l'année suivante, c'est-à-dire en 2026.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO demande si la proposition d'augmenter la durée du mandat du Président a été retenue.

M. Thibaut MEURGEY explique que l'application du principe d'alternance des Présidents entre l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire ne permet pas aujourd'hui d'augmenter la durée du mandat des Présidents du Parc. Il précise qu'il s'agit d'un usage qui n'est pas inscrit dans les statuts actuels et futurs.

M. Benoît BARANGER précise que M. Yves DAUGE a été le seul président à réaliser deux mandats consécutifs.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que les Commissaires enquêteurs ont indiqué que, de leur point de vue, l'alternance des Présidents tous les 6 ans n'est pas souhaitable. Elle précise que cette temporalité est liée à la durée des mandats électoraux municipaux.

M. Benoît BARANGER indique que, porter par exemple le mandat du Président à 7 années induirait des complications dans la représentation du Parc au sein de la Fédération des Parcs. Il précise également que, dans certains Parcs, les Présidences sont assurées par des élus régionaux.

M. Gaëlle LAHOREAU, conseillère régionale Centre-Val de Loire, demande dans l'espace de discussion de la visioconférence, quelles sont les implications pour le Parc de l'application potentielle des recommandations du rapport d'Éric Woerth, relatif à la relance de la décentralisation, rapport qui préconise la création de « conseillers territoriaux ».

M. Thibaut MEURGEY explique que la mise en place de cette recommandation pourrait remettre en cause la composition des collèges.

Mme Sophie TUBIANA estime qu'il s'agit aujourd'hui de préconisations et qu'il conviendra, en liaison avec la Fédération des Parcs, d'envisager l'implication de leur mise en œuvre sur les Parcs, si la mesure est retenue et adoptée.

Elle précise par ailleurs, qu'un projet d'évolution du règlement intérieur des assemblées, également annexé au projet de charte, sera conjointement proposé lors du Comité syndical. Ce projet prévoit d'instaurer une possibilité d'amendements aux délibérations durant la séance et précise les modalités d'élection des présidents et vice-présidents des commissions et la composition de ces commissions.

#### ▪ **Sujets proposés à l'ordre du jour du prochain Comité syndical**

Mme Sophie TUBIANA liste les sujets proposés pour délibérations au prochain Comité syndical en indiquant qu'il sera proposé d'élire un nouveau membre du Bureau, suite à la démission de M. Paul OPRÉA :

- Projet de charte 2024-2039
- Projet de statuts, règlement intérieur et programme à 3 ans
- Élection d'un membre du Bureau
- Tableau des effectifs (ouverture poste saisonnier Maison du Parc)
- Informations et questions diverses :
  - présentation de l'application de randonnées GeoTrek
  - labellisation Ramsar : état d'avancement et retours sur séminaire international

### ▪ **Délégation de la Présidente : avis et attribution de marchés**

M. Sophie TUBIANA présente, avec M. Thibaut MEURGEY, les deux attributions de marchés réalisés, prévus dans les programmes d'actions et le budget 2024, à savoir l'étude pour le renouvellement du plan de gestion de la Tourbière des Loges et le suivi piscicole de l'étang des Mousseaux, financés dans le cadre du Fonds vert.

La Présidente présente les avis, conseils ou recommandations réalisés par le Parc. Pour la réfection du platelage de la passerelle sur le Thouet à Saumur, le Parc a demandé que soit évalué notamment l'impact sur les chiroptères et l'usage de matériaux naturels pour le platelage. Le Parc a donné des avis sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : avis favorable sans réserve pour la commune de Braye-sous-Faye et avis favorable avec une réserve pour la commune de Varennes-sur-Loire concernant le site de l'ancienne décharge.

Pour le passage de la flamme olympique à Montsoreau, le Parc a pris l'initiative d'écrire aux services départementaux pour livrer des recommandations visant à limiter l'impact de la manifestation sur les nidifications. Cependant, compte tenu du niveau de la Loire, les nidifications de sternes étaient déjà compromises au moment où la manifestation a eu lieu.

Le Parc a apporté un avis sur un projet de création d'un poste électrique et d'une installation de stockage par batteries Lithium sur la commune de Tuffalun, en demandant la réalisation d'une étude d'impact. Et enfin, le Parc a signifié qu'il n'était pas favorable à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur la commune de Rivière, la prise en compte de l'impact paysager ne semblant pas assurée.

Le quorum étant atteint, Mme Sophie TUBIANA demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Les membres du Bureau à la majorité valident le compte-rendu du Bureau du 9 avril 2024.

Mme Sophie TUBIANA propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations relatives aux demandes de subvention à déposer avant le prochain Bureau :

- Financement de l'animation de la RNR de Taligny : sollicitation du FEDER au lieu du FEADER (rajout)
- Fonds vert : demande de subvention - contribution à la SNAP 2025-2027 (rajout)
- Fonds vert : demande de subvention – corridors écologiques 2025-2027 (rajout)
- Fonds vert : demande de subvention – renaturation villes et villages DDT 2025-2027 (rajout)
- Fonds vert : demande de subvention - renaturation villes et villages AELB 2025-2027 (rajout)

Cette proposition est approuvée par les membres du Bureau à la majorité, les cinq délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour.

Monsieur Benoît BARANGER est désigné Secrétaire de séance.

## **2. Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » : demandes de subvention 2024/2025**

Mme Sophie TUBIANA introduit la présentation en rappelant que le transfert des dossiers Natura 2000 de l'État aux Régions entraîne de fortes tensions financières.

La délibération porte sur la demande prévisionnelle de subvention concernant la poursuite de l'animation du site Natura 2000 du Changeon et de la Roumer jusqu'en 2025 et sur l'approbation du budget et du plan de financement prévisionnels associés.

M. Thibaut MEURGEY indique que la demande de subvention concerne en majorité du temps d'animation du chargé de mission « patrimoine naturel » et quelques journées des services supports auxquelles s'ajoutent des frais de structure, à hauteur de 15 %. L'évolution des règles

de financement explique les taux présentés, le FEDER contribue à hauteur de moins de 70 % et la Région Centre-Val de Loire à moins de 18 %, le taux de financement du Parc, autour de 13 % progresse corrélativement.

Dépenses prévisionnelles en fonctionnement		Montants estimatifs TTC
Frais de personnel PNR Coordination et suivi administratif	Chargé de mission Patrimoine naturel (80 j)	24 019,30 €
	Secrétaire (2 j)	
	Adjointe affaires administratives et financières (2j)	
	Responsable du service Administration et finances (4j)	
Concours « pratiques agroécologiques, prairies et parcours »	Prestation et autres dépenses	2 800,00 €
<b>Base éligible</b>		<b>26 819,30 €</b>
Frais de structure – 15%		4 022,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 842,20 €</b>

Recettes prévisionnelles en fonctionnement	%	Montants estimatifs TTC
FEADER	69,56 %	21 455,44 €
Région Centre-Val de Loire	17,40 %	5 363,86 €
Autofinancement PNR LAT	13,04 %	4 022,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>30 842,19 €</b>

M. Benoît BARANGER estime que cette baisse des financements va freiner l'engagement des structures dans les dispositifs Natura 2000. C'est un sujet qui sera sans aucun doute évoqué lors de la réunion des sites Natura 2000 organisée dans les Ballons des Vosges, fin juin.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique qu'il a été choisi d'afficher les frais réels, c'est pourquoi les pourcentages des financeurs comportent plusieurs chiffres après la virgule. Il est en effet important de présenter un plan de financement au plus près du réel et ne masquant pas les évolutions d'éligibilité des dépenses.

En réponse à la question de Mme Gaëlle LAHOREAU dans l'espace de discussion de la visioconférence, Mme Emmanuelle CRÉPEAU et M. Thibaut MEURGEY expliquent que les évolutions ne concernent pas le taux de participation, mais l'assiette des dépenses éligibles. De plus, les services régionaux annoncent une sanctuarisation du volume des financements octroyés. Le Parc risque ainsi de ne plus être en mesure, dans les années à venir, de demander des financements au-delà du montant des subventions demandé cette année. Cette décision est problématique, car elle ne permettra pas de faire financer des prestations supplémentaires et notamment, une dépense importante, qui sera nécessaire à moyen terme, liée à la révision du document d'objectifs du site.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent le projet et la poursuite de l'animation par le Parc du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 ;
- approuvent le budget et plan de financement prévisionnel associé ;
- autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission.

### **3. Restauration collective : convention 2024 avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire**

Mme Sophie TUBIANA introduit la délibération en rappelant que le Parc a travaillé avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire sur l'animation d'un réseau de restauration collective entre 2017 et 2021. La Communauté de communes n'ayant pas la capacité de faire perdurer cette action, elle demande aujourd'hui au Parc de reprendre l'animation du réseau. Elle estime que cette demande témoigne de la pertinence de l'accompagnement du Parc. Cette intervention donnera lieu à une rétribution financière de la Communauté de communes équivalente à 3 150 € pour les 12 journées d'animation du réseau prévues.

M. Michel MATTEI, chef de service « Aménagement et écodéveloppement », explique que le Parc a assuré cette animation de réseau dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la CASVL en 2023. Cette même année, la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire a demandé au Parc d'assurer une animation de réseau similaire sur son territoire, dans la continuité des actions réalisées en 2021. Le plan de charge de l'agent concerné ne le permettant pas, le Parc n'a pas été en mesure de répondre positivement à cette sollicitation en 2023. Cette animation de réseau, de mise en relation des restaurants collectifs, scolaires notamment, avec les acteurs du territoire est très appréciée. L'animation collective permet des échanges entre les personnels des restaurants collectifs et les producteurs, offrant la possibilité de comprendre les contraintes de chacun, notamment liées à la commande publique ou la disponibilité et la saisonnalité des produits. Cette animation demande du temps et une connaissance importante des acteurs dans la durée pour accompagner les territoires efficacement. L'idée est ici de miser sur un effet de groupe qui permet des émulations et des échanges entre des acteurs qui, sans cette animation, se rencontreraient peu ou très rarement.

M. Thibaut MEUREGY complète en rappelant que l'objectif est d'augmenter la qualité des produits dans l'assiette des élèves ou personnes âgées et de faire travailler les producteurs locaux en renforçant la part du local dans les menus servis dans les restaurants collectifs du territoire.

En ce qui concerne la CASVL, M. Michel MATTEI indique que des modalités différentes sont mises en œuvre en 2024 avec des mises en relation directes des producteurs et restaurateurs, sans animation collective.

M. Benoît BARANGER demande quels sont les modes de calcul de la rétribution.

M. Michel MATTEI explique que les cinq premiers jours sont gratuits, les cinq suivants sont à mi-tarif et les jours supplémentaires sont au tarif plein de 700 €. Il indique qu'un travail sera mené pour revoir les modalités de calcul de cette rétribution. Un des problèmes étant notamment que la rétribution est calculée sur une année civile et pas à l'échelle du temps d'un projet.

M. Benoît BARANGER et Sophie TUBIANA estiment qu'il est nécessaire de revoir les modes de calcul de ces rétributions et les tarifs du Parc.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU précise qu'une délibération est en préparation, elle sera présentée aux membres du Bureau à l'automne.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « Restauration collective », annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

#### **4. Candidature « A vos ID » pour le projet « Faire Transition en Chinonais » co-porté avec la CC Chinon Vienne et Loire et le CPIE Touraine Val de Loire**

Mme Kathleen PINEAU, chargée de mission transition et climat, présente la délibération. Le projet présenté au titre du dispositif financier de la Région Centre-Val de Loire « A vos ID » est co-porté par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, le CPIE Touraine-Val de Loire et le Parc. L'objectif de la démarche est de mener une réflexion collective sur le territoire de la Communauté de communes afin de favoriser l'émergence de projets portés collectivement par différents acteurs sur deux thématiques : l'agriculture et l'alimentation locales et la justice sociale et climatique. L'action sera menée dans le cadre du Plan climat du Chinonais.

Un temps fort est envisagé au printemps 2025 avec une implication des acteurs en amont pour co-construire le projet. Tables rondes, séances de ciné-débat, visites de sites et autres animations locales permettront aux acteurs et habitants de contribuer à la démarche et co-élaborer des projets en apportant des informations et en incitant à l'engagement collectif.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que cette action est issue de l'action Katalyse, menée sur les Pays de la Loire par le Parc en partenariat avec de nombreux acteurs et territoires. Le Chinonais a souhaité déployer une démarche s'inspirant de cette action. Il estime que l'on observe ici une belle illustration de la mission d'expérimentation et de transfert du Parc.

Mme Kathleen PINEAU complète en précisant que le projet s'inspire des travaux de l'action recherche « Transition Écologique et Sociétale » menée dans les Pays de la Loire, à laquelle contribue le Parc depuis plusieurs années.

M. Jean-Marie GENNETEAU exprime son intérêt pour le projet et demande si la démarche va permettre de structurer des initiatives pour ensuite favoriser la mise en place d'actions concrètes notamment destinées aux personnes vulnérables, les plus pénalisées pour accéder à la transition énergétique ou climatique.

M. Thibaut MEURGEY explique que les temps de travail et l'animation territoriale qui seront menés visent à créer des dynamiques locales et à identifier des actions concrètes qui viendront notamment nourrir les politiques publiques dans le cadre de leurs projets de territoire.

M. Jean-Marie GENNETEAU estime que le Parc a une véritable expertise, notamment sur les matériaux biosourcés, qui permet d'engager de vrais projets de rénovation, en particulier à destination des personnes les plus faibles économiquement.

M. Thibaut MEURGEY explique que cette thématique sera traitée par le Parc, via la création d'un poste dédié à ces questions qui rejoindra l'équipe à l'automne, suite au départ de l'agent en place qui consacrait une grande partie de son temps au suivi de la révision de la charte.

Mme Sophie TUBIANA rappelle le vote informel réalisé en Comité syndical pour identifier les thématiques qui seront confiées au nouveau chargé de mission éco-développement.

M. Jean-Marie GENNETEAU poursuit en indiquant que cette thématique est d'autant plus à l'ordre du jour compte tenu de la criminalité constatée dans le domaine de la transition énergétique. Des individus sans vergogne profitent de la vulnérabilité de personnes pour vendre des dispositifs absolument inadaptés. Il constate que ces dérives sont coûteuses pour l'État et il estime que les moyens pourraient être utilisés pour des projets plus matures bénéficiant de l'avis d'experts.

Mme Kathleen PINEAU complète en rappelant tout l'intérêt d'impliquer un maximum d'acteurs en amont. Sur le Chinonais des acteurs porteurs d'initiatives comme le Bloc<sup>2</sup>, un tiers lieu de compétences qui réunit des acteurs de l'insertion et de l'éducation œuvrant en ce sens.

Mme Kathleen PINEAU indique que les tableaux présentés pour la délibération sont légèrement différents de ceux transmis dans le rapport de présentation. Il s'agit d'une erreur de calcul sur la ligne prestation ce qui fait augmenter l'autofinancement de la Communauté de communes.

Dépenses prévisionnelles en fonctionnement	Montants estimatifs TTC
Frais de personnel CC CVL	10 034,00 €
Frais de personnel PNR LAT	8 218,00 €
Frais de personnel CPIE TVL	11 338,00 €
Prestations	25 422,00 €
Frais de bouche (non éligibles)	6 080,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 092 €</b>

Recettes prévisionnelles en fonctionnement	%	Montants estimatifs TTC
<b>LEADER – Pays du Chinonais – versé à la CC CVL</b> 30 % du temps de travail de la CC CVL et des prestations	<b>17,50 %</b>	<b>10 637,00 €</b>
<b>A Vos ID - Région Centre-Val de Loire</b> 50 % du temps de travail des 3 co-porteurs	<b>45 %</b>	<b>27 506,00 € €</b>
Versée à la CC CVL		5 017,00 €
Versée au PNR LAT		4 109,00 €
Versée au CPIE TVL		5 669,00 €
Prestations		12 711,00 €
<b>Autofinancements</b>	<b>37,50 %</b>	<b>22 949,00 €</b>
CCVL		13 172,00 €
CPIE TVL		5 669,00 €
PNR LAT		4 109,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>61 092,00 €</b>

Mme Gaëlle LAHOREAU apporte des compléments d'information sur le dispositif « A vos ID ». Ce dernier soutient les projets coopératifs sur les territoires qui réunissent plusieurs partenaires pour développer une solution nouvelle pour le territoire basée sur la mise place de dispositifs participatifs.

Mme Gaëlle LAHOREAU, en tant qu'élu(e) responsable du dispositif « A vos ID » et du Leader de la Région Pays de la Loire, s'abstient.

Les membres du Bureau à l'unanimité avec une abstention :

- ✓ valident le projet de candidature du Parc au programme « A vos ID » de la Région Centre-Val de Loire pour le projet « Faire Transition en Chinonais » co-porté avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire et le CPIE Touraine Val de Loire.

## **5. Convention technique et financière de coopération avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire dans le cadre du projet « Faire transition en Chinonais »**

Mme Sophie TUBIANA invite les membres du Bureau à délibérer sur la convention technique et financière de coopération avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire qui vient préciser les modalités de partenariat et de rétribution financière entre le Parc et la Communauté de communes dans le cadre du projet présenté dans la précédente délibération.

M. Thibaut MEUREGY explique que cette convention valorisera le temps des autres agents mobilisés dans le projet, en sus du temps dédié au projet de la chargée de mission transition-climat du Parc.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « Faire transition en Chinonais », annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

## **6. Avenant 2024 à la convention tripartite (SPL Saumur Val de Loire Tourisme - Commune de Montsoreau - PNR LAT) relative à l'accueil du public à la Maison du Parc**

Mme Sophie TUBIANA rappelle que, dans le cadre de la mission d'accueil des touristes de la Maison du Parc, une convention tripartite est instituée entre le Parc, la commune de Montsoreau et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme. Cette convention, reconduite en début d'année, fait l'objet d'un avenant, proposé à la délibération du Bureau. En effet, la SPL, rencontrant des difficultés financières, a réduit le temps de présence de ses agents dans ses antennes territoriales, en annonçant des fermetures les dimanches et lundis. Des réunions techniques ont eu lieu afin d'identifier des solutions alternatives, davantage en phase avec les usages des touristes. Ces derniers, arrivant en location le samedi, fréquentent les offices de tourisme les dimanches pour préparer leur séjour.

Des assouplissements ont été trouvés sur les jours d'ouverture, néanmoins la SPL ne mettra pas à la disposition du Parc l'agent qui était présent à la Maison du Parc d'avril à septembre, mais seulement du 13 juin au 22 septembre. Et il n'y aura pas cette année de saisonnier de la SPL en juillet et août à la Maison du Parc. Le Parc ne pourra donc pas compenser et devra réduire les amplitudes horaires d'ouverture de la Maison du Parc selon le tableau ci-dessous.

<b>Périodes</b>	<b>Horaires prévus</b>	<b>Horaires modifiés</b>
Mai, Juin	Tous les jours 9h30-13h et 14h-18h Ouverture à 10h sam-dim	Fermé lundi et vendredi 9h30-13h et 14h-18h Ouverture à 10h sam-dim

Juillet, Août	Tous les jours 9h30-18h Ouverture à 10h sam-dim	Fermé vendredi 9h30-13h et 14h-18h
Septembre	Tous les jours sauf lundi 9h30-13h et 14h-18h Ouverture à 10h sam-dim	Fermé lundi et vendredi 9h30-13h et 14h-18h Ouverture à 10h sam-dim
Octobre	Ouvert mercredi, samedi et dimanche 9h30-13h et 14h-18h	Inchangé
Vacances de la Toussaint	Ouvert Tous les jours sauf lundi 10h-13h et 14h-17h	Inchangé

M. Thibaut MEURGEY rappelle que la Maison du Parc a été conçue pour assurer un co-accueil des deux structures. Pendant de nombreuses années, la SPL a mobilisé un agent à temps plein sur l'ensemble de l'année à la Maison du Parc. Récemment, la SPL a décidé de mobiliser cet agent uniquement 6 mois de l'année avec le renfort d'un saisonnier l'été. En 2024, cet agent de la SPL ne sera présent que 3 mois et sans renfort de saisonnier. Les agents du Parc ne peuvent pas pallier les absences des agents de la SPL. Ainsi, nous sommes dans l'obligation de réduire les heures et jours d'ouverture de la Maison du Parc. Si la situation est la même pour les antennes de l'office de tourisme, l'impact pour la Maison du Parc est très différent, dans la mesure où il s'agit d'un lieu de co-accueil.

Mme Sophie TUBIANA profite de cette délibération pour signaler aux membres du Bureau qu'une borne de réparation vélo a été installée devant la Maison du Parc, en accès libre.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ décident la conclusion de l'avenant à la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel avec Société Publique Locale Saumur Val de Loire et la Commune de Montsoreau pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, dont le projet est ci-après annexé,
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

## 7. Convention de partenariat PNR / EDF-CNPE de Chinon 2024

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération relative au partenariat avec EDF-CNPE. Cette convention existe depuis la création du Parc. Ce soutien s'est manifesté sous des formes différentes : soutien aux emplois jeunes, aux chantiers d'insertion...

La nouvelle convention octroie 10 000 € pour soutenir le Parc, 5 000 € sur le fonctionnement de la structure et 5 000 € sur une action différente chaque année liée à la biodiversité. En 2024 l'action concerne le soutien à la protection des sternes et autres oiseaux nicheurs des grèves de Loire par la mise en place d'outils d'information et de sensibilisation tels que des panneaux ou des plaquettes. Ces dispositifs seront évidemment réutilisés les années suivantes. L'année 2024, du fait du niveau d'eau, sera vraisemblablement marquée par une nidification tardive. Dès que les niveaux d'eau le permettront, le Parc et la LPO, partenaire du projet, installeront les panneaux sur les îles concernées.

M. Benoît BARANGER constate qu'une grosse problématique apparaît, celle de l'impact et donc de la régulation des feux d'artifice. Toutes les communes ne font pas de demandes d'incidences pour les feux d'artifice.

Mme Sophie TUBINANA constate que les maires ne sont pas toujours sensibles à ces problématiques, mais elle estime que sur la pression du public, les mentalités peuvent changer.

Mme Gaëlle LAHOREAU et François LAFOURCADE votent contre. Ils estiment que ce partenariat occulte les impacts de la centrale nucléaire sur la Loire, la biodiversité et les paysages.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO s'abstient.

Les membres du Bureau à la majorité (2 votes contre et 1 abstention) :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre EDF-CNPE de Chinon et le PNR LAT qui prendra effet à la date de signature pour l'année 2024 ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à signer la convention précitée.

## 8. Financement de l'animation de la RNR du Marais de Taligny : ajustement du plan de financement (sollicitation du FEDER en lieu et place du FEADER)

Mme Sophie TUBIANA explique que le financement de la Réserve naturelle régionale de Taligny était initialement assuré par le FEADER. La région Centre-Val de Loire a décidé de baisser le taux de participation de ce fonds européen de 50 % à 30 %, ce qui représenterait pour le Parc un autofinancement de 24 000 € pour assurer l'animation de la réserve.

M. Thibaut MEURGEY complète en expliquant que le dossier de valorisation du site, porté par la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire, est également concerné par ces baisses potentielles de moyens financiers avec des montants de plus de 1,5 million d'euros. Ainsi, la Région a décidé de manière exceptionnelle, d'autoriser le Parc et la Communauté de communes, à mobiliser le FEDER au lieu du FEADER et de bénéficier ainsi d'un taux de financement de 50%, comme prévu.

M. Thibaut MEURGEY souhaite remercier les services régionaux qui ont permis de trouver une solution permettant d'assurer des niveaux de financements équivalents.

De manière générale, Mme Sophie TUBIANA tient à remercier les services techniques de nos partenaires, régionaux, départementaux et de l'État qui sont à notre écoute.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU précise que le plan de financement fait apparaître les coûts réels, ce qui explique que les taux de financement de la région et du FEDER sont respectivement à moins de 50 %. Les frais réels ne sont en effet plus valorisés de la même manière qu'auparavant.

DEPENSES 2023 - 2024		Base éligible en TTC	Coûts réels
Frais de personnel	Technicien milieux naturels (132,5 jours)	30 526,50 €	30 397,13 €
	Cheffe de service médiation des patrimoines (31,5 jours)	10 122,45 €	11 377,65 €
Prestations	Études et inventaires naturalistes	30 922,40 €	30 922,40 €
Frais indirects – 15 % couts salariés			6 266,21 €
<b>TOTAL</b>		<b>71 571,35 €</b>	<b>78 963,40 €</b>

RECETTES 2023 - 2024	Taux	Montants estimatifs en TTC	Recettes réelles
<b>FEADER FEDER</b>	<b>46,38%</b>	<b>33 194,36 €</b>	<b>33 194,36 €</b>
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	46,84%	33 520,48 €	33 520,48 €
<b>PNR LAT</b>	6,78%	4 856,51 €	12 248,56 €
<b>TOTAL</b>		<b>71 571 €</b>	<b>78 963,40 €</b>

M. Benoît BARANGER demande pourquoi les frais sont intitulés différemment que dans les tableaux de la délibération relative à Natura 2000 Changeon-Roumer.

Mme Emmanuelle CREPEAU explique certains dispositifs financiers prennent une partie des coûts indirects et d'autres pas. Nous précisons ainsi la nature des coûts indirects qui sont éligibles, en les nommant et en optant pour une formulation plus générale lorsqu'aucun coût indirect n'est pris en charge. Ses frais sont liés à de réelles dépenses. Le taux forfaitaire affiché pourrait d'ailleurs être questionné, l'estimation étant plutôt autour de 20 à 30 %.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le financement de l'animation 2023-2024 de la RNR du Marais de Taligny sollicitant des fonds FEDER en lieu et place du FEADER ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

## **Fonds vert - demande de subvention : contribution à la SNAP 2025-2027**

Mme Emmanuelle CRÉPEAU présente le projet de délibération. Le Parc est en phase de dépôt des demandes de subvention au titre du Fonds vert et contrairement à l'année précédente, il est nécessaire pour ces nouveaux dépôts de joindre une délibération de sollicitation de la subvention.

La première délibération concerne les projets qui seront présentés au titre du volet Stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Ces subventions sont gérées par les DREAL. Les sites listés dans le tableau présenté sont liés à des actions que le Parc mène depuis fin 2023, via des financements du Fonds verts, octroyés en fin d'été 2023. L'action menée jusqu'à fin 2024 vise la réalisation de diagnostics écologiques et de concertations pour envisager la création de zones de protection forte. Aux sites du Douessin, des boisements et landes de Souzay-Champigny, du lac des Mousseaux, s'ajouteraient des sites en Indre-et-Loire. Le site du Paluau accueille un nouvel ENS et des besoins d'accompagnement à la gestion foncière s'expriment. De plus, des sites sur le secteur des bois et landes de Saint-Martin pourraient accueillir des aires protégées.

Le deuxième volet du dossier SNAP du Fonds vert qui sera déposé concerne les Réserves naturelles régionales (RNR). La dernière délibération portant sur la mobilisation de fonds FEDER en lieu et place du fonds FEADER, met en lumière les difficultés que nous rencontrons

aujourd'hui pour financer les RNR. Ainsi, pour les prochaines périodes d'animation des RNR, les financeurs nous ont conseillé d'essayer de mobiliser du Fonds vert en lieu et place des Fonds européens.

Le plan de financement intègre également du temps de conception et d'animation de la stratégie foncière du Parc, dans la continuité des actions menées en 2024, également financées au titre du Fonds vert. Cette stratégie foncière qui a fait l'objet de nombreux échanges en Bureau, nécessitera, quand elle sera définie de mobiliser du temps d'agents pour la mettre en œuvre. La demande de subvention, qui concerne les trois prochaines années affiche des montants de subvention conséquents dont 20 % de co-financements à mobiliser auprès des partenaires, les Départements pour les sites concernés par les ENS, les communes ou potentiellement les Régions via les Contrats de Parc.

Projet 2025-2027	ETP en jours	Coût ETP frais 15 % compris	Coût Prestation frais 15 % compris	Coût total TTC	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
<b>RNR de Joreau</b>	231,5	66 040 €	46 000 €	112 040 €	<b>89 632 €</b>	22 408 €
<b>RNR de Taigny</b>	202	59 070 €	129 950 €	189 007 €	<b>151 205 €</b>	37 801 €
<b>Sites du douessin</b>	304	80 325 €		80 325 €	<b>64 260 €</b>	16 065 €
<b>Boisements, landes de Souzay-Champigny</b>	304	80 325 €		80 325 €	<b>64 260 €</b>	16 065 €
<b>Tourbière des loges</b>	328	88 185 €		88 185 €	<b>70 548 €</b>	17 637 €
<b>Inventaires des sites du Maine et Loire</b>			92 000 €	92 000 €	<b>73 600 €</b>	18 400 €
<b>Lac de Mousseaux</b>	329	91 281 €	34 500 €	125 781 €	<b>100 625 €</b>	25 156 €
<b>Prairies du Paluau et Saint-Gilles</b>	60	15 898 €	11 500 €	27 398 €	<b>21 918 €</b>	5 480 €
<b>Bois et landes de Saint-Martin</b>	60	15 898 €	28 980 €	44 878 €	<b>35 902 €</b>	8 976 €
<b>Mise en œuvre de la stratégie foncière</b>	165	61 397 €	17 250 €	78 647 €	<b>62 918 €</b>	15 730 €
<b>TOTAUX</b>				<b>918 586 €</b>	<b>734 869 €</b>	<b>183 718 €</b>

## 9. Fonds vert - demande de subvention : restaurer les continuités écologiques fin-2024/2027

Mme Emmanuelle CRÉPEAU présente la seconde demande de subvention au titre du Fonds vert, relative à des projets de restauration de corridors écologiques, instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le premier projet « accompagner la restauration des continuités écologiques » s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre des démarches Territoires engagés pour la nature (TEN) dans le Saumurois et le Baugeois, mobilisant deux agents du Parc. L'intention est de faire perdurer cette action en mobilisant les moyens nécessaires pour accompagner directement les communes dans la restauration de milieux naturels. Nous sommes actuellement dans une période d'incertitude, les territoires concernés ne s'étant pas encore formellement prononcés sur leur intention de se réengager ou non sur des TEN. Dans tous les cas, le positionnement du Parc, s'il dispose des moyens nécessaires via le Fonds vert, serait de continuer à accompagner les communes engagées.

Le deuxième volet de cette demande de subvention concerne l'animation d'un réseau de gestionnaires de zones humides. Le Parc s'engagerait ici dans une nouvelle dynamique en s'impliquant dans des projets qui n'étaient jusqu'à présent pas réalisés en partenariat. Ces projets sont traditionnellement financés par l'Agence de l'eau dans le cadre des Contrats territoriaux Eau portés par les syndicats de rivière. Ils visent la mobilisation des communes et gestionnaires de zones humides dans leur diversité pour favoriser et accompagner la restauration de milieux humides.

L'Agence de l'eau constate que cette animation de réseau est indispensable pour assurer la restauration effective de zones humides. Nos correspondants nous ont ainsi incités à déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert en ce sens. Dans l'enveloppe considérée sont intégrées des journées d'animation dédiées au secteur de la CASVL et à une partie du territoire du Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL). Ce syndicat a sollicité le Parc pour nous demander de l'accompagner dans la mise en place puis l'animation de ce réseau de gestionnaires. Dans l'enveloppe considérée sont intégrées des journées d'animation du futur site Ramsar. L'action menée, si elle est financée, permettrait d'illustrer de manière très concrète une modalité d'animation du site.

M. Thibaut MEURGEY précise que les projets et montants présentés ont fait l'objet de nombreux échanges préalables avec les instructeurs des DREAL et de l'Agence de l'eau.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU complète en précisant que les projets présentés ont été co-élaborés avec les commissions et en inter-commissions, à l'occasion de l'élaboration du programme à 3 ans qui sera annexé au projet de charte. C'est le cas notamment du projet « renforcer la trame arborée ». Les commissions « biodiversité » et « paysages, urbanisme et cadre de vie » ont fait des propositions pour que le Parc fasse de l'arbre un projet en tant que tel du Parc et s'engage plus nettement auprès des communes pour renforcer leur trame arborée, c'est-à-dire planter des haies, des arbres isolés.

PROJET	ETP en jours	Coût total	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
Accompagner la restauration de continuités écologiques	625	147 715 €	118 172 €	29 543 €
Animer des réseaux de gestionnaires de zones humides	870	271 105 €	216 884 €	54 221 €
Renforcer la trame arborée	600	140 163 €	112 130 €	28 033 €

Concilier activités de pleine nature et préservation de la biodiversité	105	33 470 €	26 776 €	6 694 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200</b>	<b>592 453 €</b>	<b>473 962 €</b>	<b>118 491 €</b>

Mme Emmanuelle CRÉPEAU commente les éléments transmis relatifs à la traduction, en termes d'ETP, de la mise en place de ces projets, que voici :

Incidences potentielles sur les ETP, des demandes de subvention liées à la biodiversité :

**Création de postes dédiés sur 3 ans**

- Prolongation de missions
  - o Chargé de mission « aires protégées »
  - o Chargé de mission « aires protégées et stratégie foncière »
- Évolution des modalités d'accompagnement des communes
  - o - 2 ½ temps sur accompagnement des projets des communes
  - o - 2 ½ temps sur l'animation de réseaux de gestionnaires de ZH
- Création d'un poste « trame arborée »

**Valorisation de postes existants**

- Gestion des RNR de Joreau et Taligny – 194 876 € de subventions
- Valorisation de postes – 145 537 € de subventions

Elle précise qu'il est nécessaire de regarder avec distance cette projection. Il est en effet probable que tous les projets ne seront pas retenus. Ainsi la traduction en termes d'ETP nécessaire pour la mise en place de ces projets sera sans nul doute revisitée au terme de l'instruction des demandes de subvention.

La demande de subvention intègre des valorisations de postes statutaires qui mobilisent du temps sur ces projets, en complément des chargés de mission chefs de file.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant que ces valorisations de postes, dont le Parc a bénéficié en 2024 dans le cadre du précédent Fonds vert, sont très précieuses dans la mesure où elles permettent de contribuer à l'équilibre budgétaire des projets.

## 10. Fonds vert - demande de subvention : Renaturation des villes et villages

M. Michel MATTEI présente les délibérations relatives au projet « renaturation » du Parc. Cette demande s'inscrit dans la continuité des projets engagés en 2024, financés également par le Fonds vert. Le projet, qui consiste à accompagner des communes pour la conception concertée de Plans guide de renaturation, commence à se traduire de manière opérationnelle. Ainsi, la Présidente vient de signer une convention de coopération avec le maire de Faye-la-Vineuse, une commune engagée dans ce projet.

L'intention est de déployer le projet, prévu initialement sur 3 années, les financements précédents n'ayant été obtenus que pour une année.

Ces financements permettront de poursuivre l'accompagnement des Plans guide de renaturation engagés en 2023 en proposant à trois nouvelles communes par an de s'engager dans la démarche.

PROJET	Coût total	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
<b>Études</b> : élaboration de « plans guide » et compléments d'études (trame brune...)	225 000 €	180 000 €	45 000 €
<b>Matériel</b>	12 345 €	9 876 €	2 469€
<b>TOTAL</b>	<b>237 345 €</b>	<b>189 876 €</b>	<b>47 4696 €</b>

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet « renaturer les villes et villages » 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ autorisent la Présidente à déposer une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 189 876 € au nom du Syndicat mixte, au titre de l'aide « renaturer les villes et villages » du Fonds vert.

## 11. Fonds vert - demande de subvention : Ingénierie pour renaturer les villes et villages

M. Michel MATTEI présente la délibération associée au projet, dédiée au financement de l'ingénierie nécessaire pour accompagner les communes dans la conception concertée de plans guides communaux de renaturation.

Les financements permettraient de poursuivre la mission du chargé de mission renaturation, assurée actuellement par Mme Juliette QUINAULT, recrutée en contrat de projet jusqu'à fin 2024. La demande vise également le subventionnement des journées d'agents associés directement à la mise en œuvre du projet : chargés de mission urbanisme, paysage ou transition et climat.

PROJET	ETP en jours	Coût total	Fonds vert 80 %	Autres financeurs 20 %
<b>Ingénierie</b> Chargés de mission « renaturation » : valorisation ETP de 3 chargés de mission : paysage, climat et urbanisme	<b>1 000 jours</b>	<b>237 584 €</b>	<b>190 067 €</b>	<b>47 517 €</b>

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet « renaturer les villes et villages » 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel ;

- ✓ autorisent la Présidente à déposer une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 190 067 € au nom du Syndicat mixte, au titre de l'aide « ingénierie » du Fonds vert.

Mme Sophie TUBIANA souhaite remercier vivement les communes qui ont pris des délibérations, soit pour augmenter leur cotisation au Syndicat mixte du Parc, soit pour voter une dotation exceptionnelle au Parc. Il s'agit des communes de Benais, Bourgueil, l'Île-Bouchard et Huismes. La Présidente remerciera ces communes devant l'assemblée du prochain Comité syndical qui se tiendra le samedi 22 juin à Varennes-sur-Loire.